

L'opération de renouvellement de tous les boursiers se déroulera au niveau de la faculté des sciences politiques et des relations internationales sise 11, chemin Doudou Mokhtar Ben-Aknoun Alger, où des bureaux seront ouverts à cet effet.

Période retenue pour cette opération :

du Dimanche 26 Aout 2018 au Jeudi 30 Aout 2018
de dimanche à jeudi de 09^h 00 à 12^h 00 et de 13^h 00 à 16^h 00

Nous invitons l'ensemble des boursiers à respecter le planning joint en annexe.

(Aucun document ne sera remis après cette période)

3- prolongation de bourse :

Les prolongations de bourse ne sont pas accordées. Les boursiers sont tenus de prendre toutes les dispositions pour achever leur formation dans la limite de la durée de prise en charge initialement programmée.

4- suspension :

Les redoublements ne sont pas autorisés. Tout échec entraînera la suspension automatique de la bourse qui ne sera rétablie qu'après le passage en année supérieure.

5- retour de formation :

Conformément aux dispositions réglementaires en matière de formation à l'étranger, les étudiants boursiers sont impérativement tenus par l'obligation de résultats.

Les boursiers doivent achever leurs études et soutenir à l'issue de la durée réglementaire de prise en charge.

À cet effet, ils doivent accomplir les obligations contractuelles suivantes :

- Effectuer les formalités de retour définitif dans un délai de trois (03) mois après la soutenance.

1^{er} Phase :

A- Documents de renouvellement de bourse : l'ensemble des étudiants boursiers sont tenus de faire parvenir au M.E.S.R.S. par le biais des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger les documents nécessaires suivants:

- Le relevé de notes comportant le cachet de l'établissement universitaire d'accueil (le document via internet est accepté sous réserve de fournir l'original le jour du renouvellement de la bourse).
- La fiche de suivi (modèle à télécharger du site du M.E.S.R.S) dûment visée par l'établissement d'accueil et le poste consulaire.

2^{eme} phase :

B-Évaluation scientifique de la recherche : L'opération de renouvellement pour cette année sera effectuée par les experts scientifiques de la commission nationale de la formation à l'étranger ; chaque étudiant boursier sera auditionné par un jury d'experts scientifique (selon le planning joint en annexe), et il est tenu de leur présenter une synthèse de la recherche effectuée ainsi que sa progression scientifique (présence indispensable).

3^{eme} phase :

C- Retrait des documents de renouvellement :

Les documents de renouvellement de bourse sont remis, par les services du M.E.S.R.S aux étudiants boursiers ayant obtenu un avis favorable après audition par les experts scientifiques.

La participation à cette opération est requise et obligatoire, pour tous les étudiants boursiers.

Les étudiants qui seront retenus pour raisons de stage durant cette période doivent faire parvenir dans les temps requis : Le relevé de notes et la fiche de suivi ainsi qu'un document justifiant leur absence via les postes consulaires.

Les experts scientifiques procéderont par la suite à l'expertise des documents remis, et à la consultation de leur promoteurs.

FICHE DE SUIVI DE LA PROGRESSION PEDAGOGIQUE
DES ÉTUDIANTS EN FORMATION
A L'ÉTRANGER



Pays : _____

Organisme d'envoi : M.E.S.R.S.
Etablissement d'origine :
Statut : étudiant
Date de départ :
Filière formation :

Période évaluée

☐ 1^{er} Semestre : 20___/20___

☐ 2^{ème} Semestre : 20___/20___

Nom : Prénom :

Adresse et Tél. en Algérie :

Adresse à l'étranger :

Diplôme à préparer : Durée :

Université d'accueil :

Département / Laboratoire :

Thème de recherche :

.....

.....

Nom et coordonnées du Directeur de recherche :

.....

Date précise de soutenance :

Déroulement des études :

ANNEE UNIVERSITAIRE	NIVEAU DE FORMATION	RESULTATS OBTENUS

-Remarques et appréciations du Directeur de recherche :

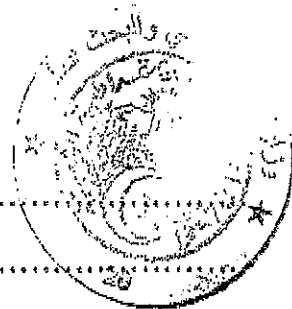
.....

.....

.....

.....

Signature et date



-Observations complémentaires du boursier :

-Avis motivé de la représentation diplomatique :

-Avis du co-directeur de recherche Algérien (éventuellement) :

-**Décision de la Commission Ministérielle / Expert scientifique :**

-N.B/ Joindre en annexe toute publication, article ou communication scientifique réalisé parallèlement à la recherche.

- Rejoindre le poste d'affectation (les vœux de l'étudiant sont exprimés par ordre de priorité).

Des mesures de sanction seront engagées conformément à la réglementation en vigueur à l'encontre des boursiers n'ayant pas rejoint leur poste de travail.

Important:

- Tous les boursiers sont invités à respecter la période de l'opération de renouvellement de bourse.

- La reconduction de la bourse n'est pas automatique: elle est impérativement conditionnée par les résultats pédagogiques et scientifiques obtenus et par la présence du boursier à l'opération de renouvellement de bourse.

عن العزير وينحويض منه
والتيادل ما بين الجامعات
سعيداني أرزقي

